



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le mercredi 30 août 2023 à 16H00, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère

Absences

Stéphane Martin, conseiller
Daniel Arteau, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Marie Tremblay, greffière intérimaire.

OUVERTURE

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Bédard, maire, fait la lecture de l'ordre du jour :

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions en lien avec les travaux au chemin des Hêtres et la Chapelle
 - 3.1. Octroi de contrat de surveillance des travaux par CIMA
 - 3.2. Octroi de contrat d'infrastructure par PAX
 - 3.3. Autorisation de paiement – Travaux à la chapelle extras – JNS Construction
4. Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

Par la résolution **23-08-208**

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

3. RÉOLUTIONS

3.1 OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX RÉFECTION CH DES HÊTRES – CIMA+ TP-2023-08-02

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a invité quatre entreprises à soumettre une offre avant le 17 août 2023, 11 h pour des travaux d'infrastructure sur une portion du chemin des Hêtres ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 23 août 2023, en présence des quatre soumissionnaires qui ont tous respecté les délais requis ;



CONSIDÉRANT qu'après analyse des soumissions, une firme a obtenu le mandat de procéder aux travaux de modification aux infrastructures ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour surveiller le déroulement des travaux estimés à 25 heures au taux horaire de 165 \$;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-08-209**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat de surveillance des travaux à l'entreprise CIMA+ estimé à 4 125 \$ plus les taxes applicables ;

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au budget d'exploitation.

3.2 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION CH DES HÊTRES – PAX EXCAVATION

BORDEREAU DE SOUMISSION Q233367A – Lac-Sergent – INFRASTRUCTURE

Projet TP-2023-08-002

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a invité quatre entreprises à soumettre une offre avant le 17 août 2023, 11 h pour des travaux d'infrastructure à une section du chemin des Hêtres tel que décrit dans le document d'appel de soumissions ;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 23 août 2022, en présence des quatre soumissionnaires qui ont tous respectés les délais requis ;

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
PAX EXCAVATION INC.	113 135,40 \$

CONSIDÉRANT qu'après analyse des offres de service, celle-ci s'avère conforme ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-08-210**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent accepte la soumission reçue ;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à l'entreprise *Pax Excavation*, plus bas soumissionnaire jugé conforme, pour la réfection d'infrastructure au chemin des Hêtres conformément aux documents d'appels d'offres, au montant de 113 135,40 \$ taxes incluses.

ET QUE les dépenses soient comptabilisées au budget d'exploitation.

3.3 AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX À LA CHAPELLE JNS Construction

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent procède à la rénovation intérieure et à la reconversion de l'annexe de la Chapelle ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent s'est fait octroyer une aide financière de 116 578 \$ par le Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux ;



CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent s'est également fait octroyer une aide financière de 50 000 \$ par la Caisse populaire Desjardins Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour soutenir le projet et afin de contribuer à la culture et d'encourager les artistes locaux ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a octroyé le mandat des travaux intérieurs, suivant les plans remis par l'architecte, à l'entreprise JNS Construction avec autorisation de sous-traitance ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-08-211**

QUE le conseil autorise le paiement à la firme *JNS Construction* de quatre extras qui figurent sur la facture No 62499, qui se détaille ainsi :

- Faire une galerie de 4 pi x 8 pi : 1 500 \$
- Faire la réparation et la pose de 2 portes extérieures : 1 000 \$
- Achat de luminaires : 1 500 \$
- Poignées de portes extérieures : 120 \$

pour un montant de 4 120 \$ plus les taxes applicables

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Le conseiller Jean Leclerc a posé une question sur les travaux de CIMA+ et Pax à savoir s'ils sont payés par les octrois obtenus.

5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **23-08-213**

QUE la séance soit levée à 16H30.

YVES BÉDARD
MAIRE

Marie Tremblay
Directrice générale et greffière intérimaire